Développement Social

RAPPORT ANNUEL

2022-2023

New Nouveau Brunswick

Développement social

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, CANADA

ISBN 978-1-4605-3482-3 (version imprimée bilingue)
ISBN #978-1-4605-3484-7 (PDF : version anglaise)
ISBN #978-1-4605-3483-0 (PDF : version française)

ISSN 1921-7056 (version imprimée bilingue)
ISSN 2368-5700 (PDF : version française)
ISSN 2368-5700 (PDF : version anglaise)

23-00700 | 2023.11 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenante-gouverneure

Son Honneur, l'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère du Développement social de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

L'honorable Jill Green

Ministre

Du sous-ministre à la ministre

L'honorable Jill Green
Ministre du Développement social

Madame la Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le présent rapport annuel décrivant les activités du ministère du Développement social pour l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

Jim Mehan

Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement 3
Message de la ministre 5
Message du sous-ministre 6
Priorités du gouvernement 7
Faits saillants 8
Résultats en matière de rendement 10
Survol des activités du Ministère 17
Organigramme des échelons supérieurs 18
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants 19
- Division de la prestation des services à la clientèle 19
- Division des familles et des enfants 21
- Division des aînés et des soins de longue durée 23
- Division des services ministériels 25

Informations financières 29
Résumé des activités de recrutement 32
Résumé des projets de loi et des activités législatives 34
Résumé des activités liées aux langues officielles 36
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 38
Rapport au titre de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public 38

MESSAGE DE LA MINISTRE

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel de 2022-2023 du ministère du Développement social.

Le personnel de Développement social et les nombreux partenaires de ce ministère entretiennent depuis longtemps une relation de travail en collaboration pour soutenir les personnes les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick. Les réalisations exposées dans ce rapport attestent de la solidité persistante de cette relation.

Nous avons également travaillé de concert avec les autres ministères du gouvernement pour offrir un programme de recrutement des infirmières et des infirmiers formés à l'étranger et nous avons offert un emploi à celles et à ceux qui travaillent dans nos établissements de soins de longue durée et dans l'ensemble du système de soins de santé.

Notre collaboration nous a permis d'ajouter des lits de foyers de soins dans le réseau des soins de longue durée. L'ouverture officielle de Cohen Hall à Saint John au début de l'année 2023 a fait passer le nombre total de foyers de soins dans la province à 72 et celui des lits qu'ils offrent à 5 013.

Le travail se poursuit avec d'autres intervenants et d'autres ouvertures auront lieu au cours des prochaines années.

Nous avons travaillé d'arrache-pied pour proposer une loi moderne, centrée sur l'enfant, afin de protéger les enfants du Nouveau-Brunswick.

L'union de Développement social et de ses partenaires dans leurs efforts a également permis cette année de nombreux investissements dans le logement dans l'ensemble de la province. La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick poursuivra ces efforts et je suis convaincue que cette collaboration ne fera que se renforcer.

Je veux vous remercier toutes et tous de votre dévouement et de votre engagement au service des Néo-Brunswickois. Vous êtes le meilleur exemple de l'importance de la collaboration. J'apprécie tout ce que vous avez fait et je sais que vous continuerez d'accomplir de grandes choses.

L'honorable Jill Green

Ministre du Développement social

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Je suis heureux de présenter, au nom du ministère du Développement social, le rapport annuel de 2022-2023.

Ce rapport souligne le travail acharné et le dévouement de notre personnel et de nos partenaires dans toute la province. Tous ensemble, nous avons continué de nous assurer que les Néo-Brunswickois sont soutenus en recevant l'aide adéquate, au bon moment et au bon endroit.

Pour les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick, nous avons déposé un projet de loi historique, la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*. Cette loi modernisera la protection et le soutien des jeunes de la province en adoptant une approche centrée sur l'enfant.

Conformément à notre engagement envers les personnes âgées de notre province, 26 projets de recherche différents ont été approuvés dans le cadre du Projet pilote sur les aînés en santé rien que cette année. Ces projets visent à comprendre les effets sexospécifiques, ainsi que certains défis différents auxquels les personnes âgées sont confrontées au Nouveau-Brunswick.

En outre, pour améliorer le soutien à la disposition des personnes âgées, un emploi a été offert à 80 infirmières et infirmiers formés à l'étranger dans le cadre d'un programme de recrutement impliquant les ministères de la Santé et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi que le ministère fédéral Emploi et Développement social Canada.

Nous ne pourrions tout simplement pas offrir ces services sociaux importants aux Néo-Brunswickois sans notre personnel et nos partenaires dévoués. Je les remercie de tout ce qu'ils font. Je suis incroyablement fier de ce que nous avons accompli et j'ai hâte de voir ce que nous accomplirons en allant de l'avant.

Jim Mehan

Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB

« Une équipe, un GNB » est la vision de notre organisation et une approche collaborative de notre fonctionnement. C'est notre marche à suivre, représentative d'une fonction publique qui travaille collectivement, où les ministères, les professions et les secteurs collaborent les uns avec les autres. Tous ensemble, nous apprenons, nous progressons et nous nous adaptons et nous découvrons de nouvelles méthodes de travail innovantes. Cela nous permet d'obtenir les résultats nécessaires pour les Néo-Brunswickois et de travailler avec plus d'efficience et d'efficacité que jamais auparavant.

« *Une équipe, un GNB* », nous permet d'améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent les uns avec les autres;
- travaillent ensemble sur des projets importants;
- favorisent la concentration des efforts et la responsabilisation.

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officiel fondé sur les pratiques fonctionnelles de pointe en vue de créer, de communiquer et d'examiner des stratégies. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant d'exécuter la stratégie, d'accroître la reddition de comptes et d'alimenter constamment l'amélioration.

Priorités gouvernementales

Notre vision pour 2022-2023 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

FAITS SAILLANTS

Pendant l'exercice financier de 2022-2023, Développement social s'est concentré sur les priorités du Gouvernement grâce aux initiatives suivantes :

1. Mise en œuvre du programme d'urgence pour le carburant et la nourriture qui a versé plus de 145 000 prestations d'un montant total de presque 42 millions de dollars pour aider les Néo-Brunswickois à faible revenu admissibles à faire face à l'augmentation du coût de la vie.
2. Collaboration du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap et du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale et éliminer totalement les allocations inférieures au salaire minimum pour les personnes en situation de handicap travaillant au Nouveau-Brunswick.
3. Modification de la Politique sur le revenu du ménage afin de permettre à plus de personnes de partager un logement, tout en étant admissibles à recevoir un chèque d'aide sociale.
4. Augmentation de 3,8 pour cent des taux d'assurance sociale et mise en œuvre d'une exemption sur la première tranche de 200 $ du revenu provenant du Régime de pension du Canada.
5. Augmentation de 2,00 $ l'heure du salaire des travailleurs sociaux au moyen d'un investissement de 39 millions de dollars.
6. Élargissement de l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes à faible revenu.
7. Annonce d'un investissement de 102 millions de dollars sur 4 ans pour construire 380 nouveaux logements sociaux.
8. Signature de contrats pour construire un foyer de soins de 190 lits à Shediac, en remplacement d'un autre foyer de soins, et un nouveau foyer de soins de 60 lits à Saint-Isidore.
9. Lancement d'une demande de propositions pour la construction de quatre foyers de soins de 60 lits à Bathurst, Bouctouche, Moncton et Oromocto.
10. Ouverture de Cohen Hall, un nouveau foyer de soins de 60 lits à Saint John.
11. Augmentation du financement opérationnel à 10 $ par résident et par jour pour les exploitants d'établissements résidentiels pour adultes, ce qui représente un investissement annuel de 28 millions de dollars.
12. Visite de 13 campus universitaires et collégiaux pour recruter des travailleurs sociaux et des préposés aux services de soutien paraprofessionnel.
13. Adoption de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* par l'Assemblée législative. Cette nouvelle loi, une fois proclamée, améliorera la prévention et la protection pour les enfants et les jeunes, fera passer les intérêts supérieurs et les droits des enfants et des jeunes au premier plan dans la prise de décisions, prolongera les services aux jeunes adultes ayant été pris en charge par le ministre et améliorera la responsabilisation.
14. Mise à l'essai d'un nouveau modèle de prestation de services pour les services continus de protection de l'enfance. Le projet pilote a fait la preuve de son succès avec l'instauration du travailleur social pour l'enfant pris en charge de manière temporaire, du conseiller en intégration communautaire et des postes de soutien des demandes de services au sein du Ministère, ainsi que du partenariat amélioré avec les infirmières et les infirmiers en santé publique.

15. Transformation de l’expérience de l’entrevue pour les citoyens ayant besoin de la protection d’un enfant ou d’un adulte, grâce au recueil sans heurts de témoignages vidéo qui peuvent être partagés en toute sécurité avec les partenaires de Sécurité publique.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Les renseignements ci-dessous décrivent certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat 1

Expérience des clients

Description de la priorité

- L'expérience des clients est la somme de chaque interaction qu'un client a avec le Ministère, que ce soit en personne, en ligne ou au téléphone. Les clients de Développement social sont les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois qui reçoivent des services, ainsi que nos partenaires communautaires et gouvernementaux. L'expérience des clients représente ce qui nous tient à cœur, le but de notre organisation et ce que nous nous efforçons de réaliser chaque jour.
- Résultat : améliorer l'expérience des clients en offrant un service personnalisé, rapide et de soutien.

Pourquoi est-ce important?

Le client demeure au centre de tout ce que nous faisons et nous nous efforçons d'offrir un environnement permettant aux personnes que nous servons de réaliser leur plein potentiel et de vivre une expérience enrichissante.

Rendement global

La réussite de l'expérience des clients passe par :

- l'augmentation des possibilités de formuler des rétroactions;
- l'amélioration de la communication et de la collaboration;
- la réduction du fardeau administratif lors des interactions avec le Ministère;
- l'élargissement des options technologiques pour interagir avec le Ministère;
- l'amélioration des mesures de soutien intégrées et holistiques.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

- Afin de servir un plus grand nombre de locataires ayant besoin de l'aide au loyer, l'Allocation Canada–Nouveau-Brunswick pour le logement a été élargie pour en faire bénéficier un plus grand nombre de travailleurs à faible revenu. L'Allocation Canada–Nouveau-Brunswick pour le logement est une prestation offerte à court terme (jusqu'à trois ans). Elle aide les personnes du Nouveau-Brunswick qui ont un emploi à temps partiel ou peu payé et qui ont du mal à payer leur loyer. Projet pilote sur les aînés en santé : le portefeuille total a atteint 67 projets l'année dernière qui sont mis à l'essai activement pour

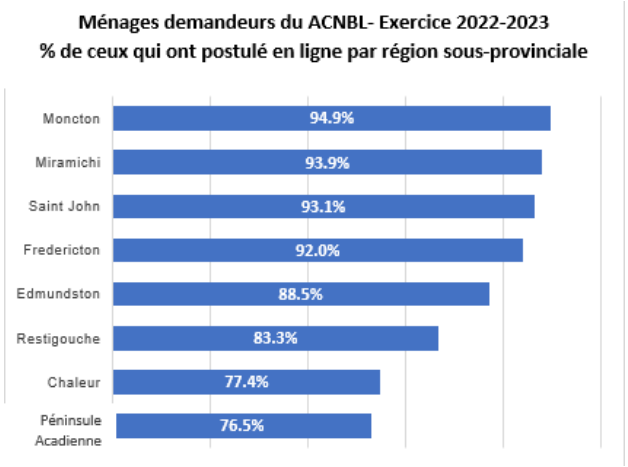

évaluer de nouvelles approches et interventions propices au vieillissement en santé au Nouveau-Brunswick. Selon les rapports des projets, plus de 10 000 participants ont bénéficié jusqu'à présent des interventions mises à l'essai.

- Partenariat avec le service téléphonique 211 : le partenariat avec Centraide et la Société d'inclusion économique et sociale a aidé plus de 38 293 personnes qui l'ont appelé à trouver des services gouvernementaux et communautaires au Nouveau-Brunswick depuis son lancement en octobre 2020.

- Système de gestion des listes d'attente des foyers de soins : plateforme électronique en temps réel qui a amélioré la soumission de rapports, la surveillance, l'efficacité et l'exactitude des données dans leur ensemble pour les foyers de soins au Nouveau-Brunswick. Les administrateurs peuvent accéder maintenant à une liste d'attente pour leur établissement et s'assurer d'être prêts à accueillir des résidents éventuels. Les travailleurs sociaux responsables et les planificateurs des congés employés par les régies de la santé peuvent accéder à l'information du système pour assurer un suivi adéquat et pour améliorer l'expérience des clients.

Résultat 2

Expérience des employés

Description de la priorité

- Notre responsabilité est de toujours nous concentrer sur nos échanges avec nos collègues de travail afin que chaque journée soit positive pour tous. Nous nous efforçons d'offrir aux employés une expérience positive englobant une culture positive en milieu de travail, des possibilités de perfectionnement, d'épanouissement et de participation, un bon équilibre travail-vie personnelle, de la reconnaissance et la réalisation de notre plein potentiel en tant qu'employés de Développement social.
- Résultat : renforcer Développement social pour en faire un employeur de choix.

Pourquoi est-ce important?

En dotant nos employés des outils adéquats et en les aidant à acquérir les compétences, la formation et l'information nécessaires à la qualité de leur travail, nous permettrons à chacun de vivre une expérience enrichissante et de faire de chaque jour une expérience positive pour nos collègues et nos clients.

Rendement global

La réussite de l'expérience des employés passe par :

- l'amélioration de l'approche de gestion du talent;
- la mise à profit de la technologie pour améliorer l'expérience des employés;
- l'amélioration de la mise en commun de l'information à l'interne;
- le soutien du mieux-être et de l'engagement des employés;
- l'amélioration de l'accès aux ressources et au soutien à la formation.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

- Un modèle de lieu de travail hybride a été créé pour les Services de dépistage afin de soutenir les efforts de maintien à l'effectif et des ententes de gestion du rendement ont été élaborées pour les préposés au dépistage et pour les superviseurs afin d'améliorer la prestation des services aux clients.

- La solution organisationnelle de soumission de rapports a été accrue pour automatiser les tableaux de bord et faciliter la surveillance des programmes.

- Un système de gestion de l'apprentissage a été lancé et a offert des outils d'aide aux employés pour améliorer leur apprentissage. Le système de gestion de l'apprentissage a modernisé la formation afin de permettre à tous les employés d'accéder facilement aux possibilités d'apprentissage et de perfectionnement offertes par diverses méthodes, dont les modules d'autoformation, les webinaires virtuels dirigés par des instructeurs et les séances en personne.
- Depuis l'automne 2022, les employés ont pu participer à six modules de formation en gestion du personnel sur des thèmes liés aux RH, comme le processus d'embauche, l'intégration, la gestion du rendement et la politique relative au travail à distance; trente et un employés ont

participé au programme des leaders en évolution dirigé par le Bureau du Conseil exécutif et huit employées ont participé au programme de leadership des femmes animé par le Ministère.

Résultat 3

Services de qualité

Description de la priorité

- La qualité des services fait référence aux services et ressources offerts à la population du Nouveau-Brunswick. Notre responsabilité est de nous concentrer sur les services que nous offrons et de veiller à ce que ceux-ci produisent les meilleurs résultats qui soient pour les Néo-Brunswickois, en veillant à disposer des meilleurs outils et des meilleures ressources. Nous espérons fournir une expérience client positive grâce à des services de qualité.
- Résultat : améliorer les résultats pour les clients en assurant le suivi et la modification des services.

Pourquoi est-ce important?

Nous offrons une expérience positive grâce à des services de qualité. Ces services feront continuellement l'objet de suivis et d'évaluations afin de produire des résultats positifs pour notre clientèle et la population du Nouveau-Brunswick.

Rendement global

La qualité des services passe par :

- l'harmonisation des soins et des mesures de soutien communautaires;
- la mise à profit des infrastructures et des partenariats;
- l'amélioration de l'uniformité et de l'efficacité des services;
- la réduction des obstacles et l'amélioration de l'innovation;
- l'accroissement de la collaboration avec les fournisseurs de services;
- l'évaluation et l'adaptation des services.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

- La Direction du soutien de la prestation des services à la clientèle a co-dirigé les phases de conception et de mise à l'essai d'un nouveau modèle de prestation des services continus de protection de l'enfance. Cette initiative a permis aux travailleurs sociaux de passer plus de temps avec les enfants, les jeunes et les familles et de consacrer moins de temps aux tâches administratives, comme les demandes de service aux fins du paiement des fournisseurs et des prestataires de services.

- D'importantes améliorations ont été apportées au contenu et à la fonctionnalité des demandes présentées en ligne pour les programmes de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap et pour l'Allocation canadienne pour les logements en s'appuyant sur la rétroaction des utilisateurs et des intervenants clés.

- En octobre 2022, le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 102 millions de dollars pour la création de 380 logements sociaux. Cette initiative importante se traduira par la construction des premiers logements appartenant au gouvernement provincial en 38 ans.

- Sur la lancée de la réforme de l’assistance sociale, la Politique sur le revenu du ménage (PRM) a été modifiée. La réforme de la PRM permettra à plus de personnes de partager un logement, tout en étant admissibles à recevoir un chèque d’aide sociale, ce qui augmentera le nombre d’options pour trouver et partager des logements.

Résultat 4

Responsabilité financière

Description de la priorité

- La responsabilité financière signifie que nous offrons les meilleurs services possible tout en respectant notre budget.
- Résultat : améliorer le partage de la responsabilité financière.

Pourquoi est-ce important?
Il est important de dépenser judicieusement et d'utiliser et de partager les ressources disponibles de la façon la plus avisée qui soit. Il est primordial pour chacun d'entre nous de s'assurer que l'argent des contribuables qui nous est confié sert à obtenir les meilleurs résultats envisageables pour nos clients.

Rendement global
La responsabilité financière passe par :

- l'accroissement de la compréhension et de la responsabilisation sur le plan financier;
- la mise à profit des ressources disponibles;
- le remaniement des ressources financières pour atteindre les résultats;
- l'augmentation des investissements stratégiques pour favoriser l'atteinte des résultats à long terme;
- la responsabilisation des partenaires et des fournisseurs de services.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

- Le Ministère a continué d'offrir un soutien financier supplémentaire aux fournisseurs de soins (c.-à-d. parents d'accueil, foyers de groupe, travailleurs de soutien à domicile) œuvrant auprès des enfants, des jeunes et des familles. En 2022-2023, par exemple, 2,3 millions de dollars ont été alloués à l'augmentation des frais de service et des services d'aide aux familles d'accueil et 1,62 million de dollars à l'augmentation de la rémunération des travailleurs de soutien familial.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour les foyers de soins 2018-2023, des investissements importants ont été effectués pour répondre à la demande accrue de la population vieillissante du Nouveau-Brunswick. Des plans ont été annoncés pour la création d'un nouveau foyer de soins de 60 lits dans la Péninsule acadienne et d'un foyer de soins de 190 lits à Shediac, en remplacement de la Villa Providence devenue vétuste. En outre, Cohen Hall, un foyer de soins de 60 lits a ouvert ses portes à Saint John et une demande de propositions a été annoncée pour quatre foyers de soins (240 lits) pour les régions de Bathurst, Bouctouche, Moncton et Oromocto. Le Plan pour les foyers de soins 2018-2023 vise à ajouter 600 lits de foyers de soins dans la province.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Vision

Des partenariats solides pour une meilleure qualité de vie

Mission

Travailler ensemble avec les individus, les familles et les partenaires communautaires pour améliorer la qualité de vie des gens.

Quatre thèmes stratégiques définissent la façon dont le Ministère réalisera sa vision de partenariats solides pour une meilleure qualité de vie et assurera l'encadrement de ses buts et de ses objectifs. Ces thèmes stratégiques sont les suivants : expérience des clients, expérience des employés, qualité des services et responsabilité financière.

Le ministère du Développement social gère des programmes et des services visant à offrir une protection et des soins aux personnes et aux familles, tout en favorisant l'indépendance et l'autonomie. Le Ministère collabore avec des fournisseurs de services et des partenaires de la collectivité qui jouent aussi un rôle important pour contribuer à la sécurité, à la protection et à la santé des Néo-Brunswickois.

Le Ministère est constitué de quatre divisions, comme l'indique l'organigramme ci-dessous qui s'inscrit dans une approche d'équipe pour soutenir les citoyens du Nouveau-Brunswick.

ORGANIGRAMME DES ÉCHELONS SUPÉRIEURS

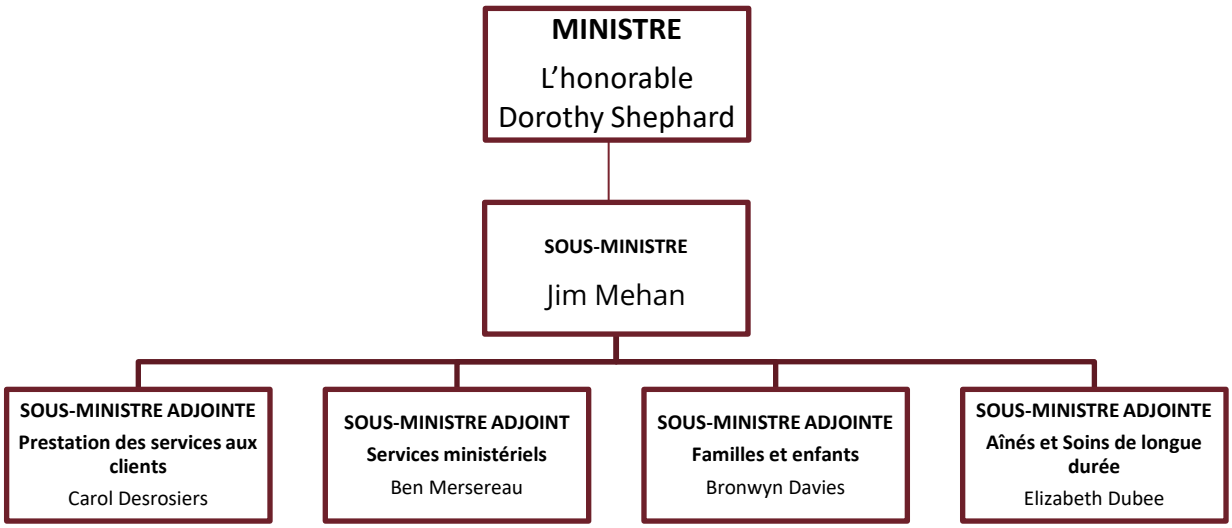

VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

DIVISION DE LA PRESTATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Vue d'ensemble

La **Division de la prestation des services à la clientèle** est responsable de la prestation des programmes et des services de Développement social aux clients du Ministère, de la gestion quotidienne des activités et des relations avec les clients, de l'établissement et de la gestion des relations avec les partenaires communautaires, et du maintien de l'excellence du rendement. La Division est constituée de quatre zones et de la Direction du soutien de la prestation des services à la clientèle.

Les **zones** sont responsables de la prestation des programmes et des services aux particuliers et aux familles au sein des domaines d'activité de base du Ministère. Ces derniers englobent les services de bien-être des enfants et des jeunes, le logement et l'itinérance, le soutien du revenu, les services de soutien aux personnes ayant un handicap et les soins de longue durée.

La **Direction du soutien de la prestation des services à la clientèle** est chargée d'assurer des services à l'échelle de la province par des points d'entrée uniques et de fournir toute une gamme de mesures clés de soutien de la direction et des opérations. La Direction prodigue notamment les services suivants : service de permanence centralisée, services de divulgation de renseignements après l'adoption, vérifications des dossiers et exemptions centralisées de Développement social et coordination du protocole provincial-territorial sur la protection de l'enfance. Parmi les mesures d'appui essentielles à la direction et aux opérations figurent la correspondance ministérielle et la correspondance de la direction, la liaison et le soutien, les réponses du site Web de Développement social, la coordination de la Commission consultative médicale, les services sociaux d'urgence, le service d'accueil intégré, de même que la plateforme de téléphonie informatique intelligente.

Faits saillants

Direction du soutien de la prestation des services à la clientèle

1. La Direction a co-dirigé les phases de conception et de mise à l'essai d'un nouveau modèle de prestation des services de protection de l'enfance. Ce projet pilote a fait la preuve de son succès avec l'instauration du travailleur social pour l'enfant pris en charge de manière temporaire, du conseiller en intégration communautaire et des postes de soutien des demandes de services au sein du Ministère, ainsi que du partenariat amélioré avec les infirmières et les infirmiers en santé publique. Cette initiative a permis aux travailleurs sociaux de passer plus de temps avec les enfants, les jeunes et les familles et de consacrer moins de temps aux tâches administratives, comme les demandes de service aux fins du paiement des fournisseurs et des prestataires de services.
2. La Direction a apporté d'importantes améliorations au contenu et à la fonctionnalité des demandes présentées en ligne pour les programmes de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap en s'appuyant sur la rétroaction des utilisateurs et des intervenants clés.
3. Un modèle de lieu de travail hybride a été créé pour les Services de dépistage afin de soutenir les efforts de maintien à l'effectif et des ententes de gestion du rendement ont été élaborées pour les préposés au dépistage et pour les superviseurs afin d'améliorer la prestation des services aux clients.

DIVISION DES FAMILLES ET DES ENFANTS

Vue d'ensemble

La **Division des familles et des enfants** assume la responsabilité de la planification, de la conception et de la surveillance des programmes du Ministère liés aux services aux enfants et aux jeunes, au soutien du revenu, aux services de santé, au logement et à l'itinérance. Elle est, à ce titre, appelée à interpréter les lignes directrices, les procédures, les directives, les normes, les règlements et les lois qui régissent le programme. La Division concentre ses efforts sur le changement de la façon dont elle assure ses services afin de mieux les centrer sur les personnes, et d'améliorer leur efficacité et durabilité tout en maintenant leur qualité. La Division est composée de la Direction des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse, de la Direction du soutien du revenu et de la Direction du logement et de l'itinérance.

La **Direction du bien- être des enfant et des jeunes** est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de programmes et des services axés sur les forces visant à protéger et à soutenir la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes. La Direction travaille en partenariat avec des collègues, d'autres ministères et des services communautaires pour assurer la disponibilité de ressources et de services opportuns et culturellement adaptés, entraînant les meilleurs résultats possible pour les enfants et les jeunes. En fin de compte, la vision de la direction est d'assurer la sécurité, le bien-être, un sentiment d'appartenance et des liens durables pour tous les enfants et adolescents du Nouveau-Brunswick.

La Direction englobe les services de protection des enfants et des jeunes, les services aux enfants et aux jeunes pris en charge, les services de ressources aux enfants, la prise en charge par la parenté, l'adoption, les services aux parents attendant un enfant et aux parents biologiques, les services aux jeunes, les services de post-tutelle, le soutien aux familles des enfants ayant un handicap, les approches collaboratives et les services offerts en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. La Direction est également une partenaire de la prestation des services intégrés, de même que du comité provincial sur les cas complexes, qui se veulent des partenariats multidisciplinaires visant à améliorer les services aux enfants et aux adolescents jugés à risque ou ayant des besoins complexes en matière de santé physique, médicale, mentale, émotive ou sociale.

Les programmes et les services relevant de cette direction sont axés sur les intérêts supérieurs et le bien-être des nouveau-nés, des enfants et des jeunes. La priorité est accordée au renforcement de l'engagement de la famille par l'intégration de stratégies de participation familiale comme la concertation familiale et les conférences pour une intervention immédiate, afin de donner une voix aux enfants, aux adolescents et aux familles. Si l'enfant ne peut plus demeurer chez ses parents en toute sécurité, le Ministère collabore de près avec la famille pour privilégier le placement des enfants et des adolescents chez des membres de la famille. Le Ministère collabore en outre avec d'autres ministères et des organismes sans but lucratif afin d'élaborer et de soutenir différentes options de placement à l'échelle du continuum des soins pour les enfants et les adolescents.

La **Direction du soutien du revenu** est chargée de fournir de l'aide et des prestations financières aux personnes et aux familles dans le besoin. La Direction est également responsable de la planification, de la conception et de la surveillance des services offerts dans le cadre du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap. Son but consiste à soutenir les personnes et les familles, à les aider à

devenir et à demeurer autonomes et, le cas échéant, de concert avec les services du programme d'autosuffisance, à améliorer leur employabilité. La Direction englobe le programme d'assistance transitoire, les services de gestion de cas pour les clients de l'aide sociale, les possibilités de perfectionnement professionnel pour les clients de l'aide sociale, le programme de prestations prolongées, les prestations spéciales, les services des ordonnances de soutien familial.

Les Services de santé sont responsables des activités quotidiennes, ainsi que de la planification, de la conception et de la surveillance du Programme de services d'assistance médicale du Ministère. Le Programme offre un certain nombre de prestations médicales et de santé ainsi que de services aux clients du ministère du Développement social titulaires d'une carte d'assistance médicale valide. Les programmes des services d'assistance médicale englobent le Programme de prêt d'équipement adapté et de mobilité; le Programme de soins dentaires; le Programme de prothèses auditives; le Programme des fournitures et services médicaux; le Programme orthopédique; le Programme de fournitures pour stomisés et incontinents; le Programme prothétique; le Programme des services respiratoires; le Programme de nutriments thérapeutiques et le Programme de soins de la vue. Les Services d'assistance médicale sont également responsables du régime dentaire De beaux sourires et une belle vision, de même que du Programme de traitement pour fentes palatines du Nouveau-Brunswick. Les groupes de clients particuliers admissibles aux services d'assistance médicale incluent les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes à leur charge, les clients titulaires de la carte d'assistance médicale seulement (c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas assumer les coûts des services en raison de besoins médicaux considérables), les clients servis par la Direction des services à l'enfance et à la jeunesse, les clients des Soins de longue durée demeurant dans un établissement résidentiel pour adultes, les clients des foyers de soins et les clients des services de santé mentale demeurant en établissement.

La **Direction du logement et de l'itinérance** a la responsabilité de planifier, de concevoir et de surveiller tous les programmes et services ministériels en matière de logement et de lutte contre l'itinérance. Ceux-ci englobent les programmes de logement public, de supplément de loyer, de logement pour les ruraux et les Autochtones, de logement à but non lucratif et de coopératives d'habitation; les programmes de lutte contre l'itinérance, les maisons de transition; les programmes de réparations pour propriétaires et de réparations d'urgence; le programme de logement locatif abordable; le programme d'aide à la remise en état des logements locatifs; les programmes d'aide à l'accession à la propriété et de prêts pour la finition de l'habitat; la gestion de la propriété et l'administration des prêts. La Direction a aussi la responsabilité d'élaborer de nouveaux programmes de logement pour pallier les lacunes systémiques et de déterminer des améliorations possibles dans la mise en œuvre des politiques et des programmes existants.

Faits saillants

Direction du bien-être des enfants et des jeunes

1. En juin 2022, la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* a reçu la sanction royale et devrait être proclamée au printemps 2024. Cette loi importante met l'accent sur les intérêts supérieurs, la protection, la participation, le bien-être des enfants et des jeunes et sur les interventions plus hâtives. Les programmes et les services font en ce moment l'objet d'une refonte pour assurer leur conformité à la Loi et à la nouvelle philosophie. Depuis l'automne 2022, plus de 100 séances de consultation ont eu lieu avec les jeunes, les familles, le personnel, les fournisseurs de services et les intervenants. Leurs commentaires influent directement sur la refonte de la réglementation, des politiques et des programmes.

Direction du soutien du revenu

1. En juin 2022, la Politique sur le revenu du ménage (PRM) a été modifiée. La réforme de la PRM permettra à plus de personnes de partager un logement, tout en étant admissibles à recevoir un chèque d'aide sociale, ce qui augmentera le nombre d'options pour trouver et partager des logements.
2. Le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap a collaboré avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale et pour éliminer complètement les allocations inférieures au salaire minimum pour les personnes en situation de handicap travaillant au Nouveau-Brunswick. Ce travail a été réalisé dans le cadre des paramètres du Programme de soutien et de services à l'emploi (PSSE).

Direction du logement et de l'itinérance

1. Afin de servir un plus grand nombre de locataires ayant besoin de l'aide au loyer, l'Allocation Canada–Nouveau-Brunswick pour le logement a été élargie pour en faire bénéficier un plus grand nombre de travailleurs à faible revenu. L'Allocation Canada–Nouveau-Brunswick pour le logement est une prestation offerte à court terme (jusqu'à trois ans). Elle aide les personnes du Nouveau-Brunswick qui ont un emploi à temps partiel ou peu payé et qui ont du mal à payer leur loyer.
2. En octobre 2022, le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 102 millions de dollars pour la création de 380 logements sociaux. Cette initiative importante se traduira par la construction des premiers logements appartenant au gouvernement provincial en 38 ans.

DIVISION DES AÎNÉS ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Vue d'ensemble

La **Division des aînés et des soins de longue durée** est responsable de la planification, de la conception et de la surveillance des programmes de Développement social visant les aînés et la protection des adultes. Elle interprète, à ce titre, les lignes directrices, les procédures, les politiques, les normes, les règlements et les lois provinciales concernant les programmes. La Division concentre ses efforts sur le changement de la façon dont elle assure ses services afin d'améliorer leurs efficacité et durabilité tout en maintenant la qualité. La Division est constituée de la Direction des ressources communautaires pour adultes et de la Direction des services de soutien aux clients adultes.

La **Direction des ressources communautaires pour adultes** est chargée de la surveillance de la qualité et de la conformité des établissements résidentiels pour adultes et des foyers de soins autorisés qui offrent des soins au sein de tout le continuum dans l'ensemble de la province. Les établissements résidentiels pour adultes englobent les foyers de soins spéciaux, les résidences communautaires, les foyers de soins pour personnes atteintes de troubles de la mémoire et les foyers de soins généralistes du Nouveau-Brunswick. Les objectifs du Ministère consistent à améliorer la qualité de vie des pensionnaires, à préserver leur dignité, ainsi qu'à veiller à ce que des services résidentiels pertinents et de qualité leur soient fournis le plus efficacement possible au moyen des ressources disponibles. Pour y parvenir, la Direction veille à ce que les établissements respectent l'ensemble des lois, des règlements connexes et des normes et politiques ministérielles applicables. La surveillance assurée a pour but d'améliorer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience de la planification et de la prestation des services aux adultes et aux aînés. La Direction a également la responsabilité de fournir un soutien opérationnel aux foyers de soins autorisés par le truchement de

financement et de services-conseils, ainsi qu'en assumant la gestion des projets de réparation, de rénovation et de remplacement importants. La prestation directe des services des foyers de soins aux pensionnaires incombe à chaque foyer de soins.

La **Direction des services de soutien aux clients adultes** est responsable de la planification, la conception et la surveillance des programmes et des services fournis aux aînés et aux adultes handicapés. Le Secrétariat des aînés et du vieillissement en santé relève de cette direction et sert de point de contact facilitant l'harmonisation, la coordination, la planification et la liaison par rapport aux questions touchant les aînés et le vieillissement en santé au sein du gouvernement. Les programmes et les services relevant de la Direction comprennent le Programme de protection des adultes; le Programme de soins de longue durée; les services de soutien à domicile; les centres de jour pour adultes; les initiatives de la stratégie D'abord chez soi; le Projet pilote sur les aînés en santé; le Programme de reconnaissance des communautés amies des aînés et le Programme des ambassadeurs et ambassadrices aînés de bonne volonté. La Direction offre de plus une formation au personnel de Développement social œuvrant au sein des services et des programmes pour adultes et aînés à l'échelle de la province.

Faits saillants

Direction des ressources communautaires pour adultes

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour les foyers de soins 2018-2023, des investissements importants ont été effectués pour répondre à la demande accrue de la population vieillissante du Nouveau-Brunswick. Des plans ont été annoncés pour la création d'un nouveau foyer de soins de 60 lits dans la Péninsule acadienne et d'un foyer de soins de 190 lits à Shediac, en remplacement de la Villa Providence devenue vétuste. En outre, Cohen Hall, un foyer de soins de 60 lits a ouvert ses portes à Saint John et une demande de propositions a été annoncée pour quatre foyers de soins (240 lits) pour les régions de Bathurst, Bouctouche, Moncton et Oromocto. Le Plan pour les foyers de soins 2018-2023 vise à ajouter 600 lits de foyers de soins dans la province.
2. Le Ministère fait passer à 10 $ par résident et par jour le financement pour les exploitants d'établissements résidentiels pour adultes de l'ensemble du Nouveau-Brunswick, à compter du 1er octobre. Cet investissement annuel de 28 millions de dollars renforce le continuum de soutien des personnes qui ne peuvent plus vivre en toute sécurité chez elles en aidant le secteur à faire face aux diverses pressions, dont les coûts inflationnistes.

Direction du soutien des services aux clients adultes

1. Projet pilote sur les aînés en santé : le portefeuille total a atteint 67 projets l'année dernière qui sont mis à l'essai activement pour évaluer de nouvelles approches et interventions propices au vieillissement en santé au Nouveau-Brunswick. Selon les rapports des projets, plus de 10 000 participants ont bénéficié jusqu'à présent des interventions mises à l'essai.
2. Système de gestion des listes d'attente des foyers de soins : plateforme électronique en temps réel qui a amélioré la soumission de rapports, la surveillance, l'efficacité et l'exactitude des données dans leur ensemble pour les foyers de soins au Nouveau-Brunswick. Les administrateurs peuvent accéder maintenant à une liste d'attente pour leur établissement et s'assurer d'être prêts à accueillir les pensionnaires éventuels. Les travailleurs sociaux responsables et les planificateurs des congés employés par les régies de la santé peuvent accéder à l'information du système pour assurer un suivi adéquat et pour améliorer l'expérience des clients.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

Vue d'ensemble

La **Division des services ministériels** offre des conseils, des ressources et des services de soutien afin de permettre au Ministère d'assurer la prestation des programmes et des services aux clients. La Division est constituée des directions de l'analytique et du soutien organisationnel, de la transformation numérique, des finances et de l'administration des ressources humaines, du développement organisationnel, des politiques et des affaires législatives et de la planification stratégique et de la responsabilisation.

La **Direction de l'analytique et du soutien organisationnel** fournit au Ministère des rapports fondés sur des données probantes, des services de gestion de projets et d'amélioration des processus. Elle est responsable de la soumission des rapports ministériels, de la recherche, de l'évaluation et de la coordination de la gestion des projets et des ressources d'amélioration des processus afin de permettre la prestation efficace des projets prioritaires, des programmes et des services du Ministère.

La **Direction de la transformation numérique** assure un leadership stratégique visant à transformer l'optimisation de notre rendement auprès des citoyens en améliorant les processus de bout en bout, bénéfiques pour l'organisation, tout en offrant de meilleures expériences aux citoyens grâce à des produits et à des services novateurs. Dans la foulée de la vision « Une équipe, un GNB », l'équipe des services de transformation numérique travaille au changement organisationnel à l'échelle du GNB et au sein de Développement social pour bonifier l'expérience de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. Le chef de l'expérience est responsable de l'amélioration des résultats et des expériences des clients de Développement social au Nouveau-Brunswick. Le Bureau du chef de l'expérience facilite l'accès opportun à une information facile à comprendre et à utiliser. En collaboration avec nos partenaires, les systèmes et les services sont modifiés ou mis au point pour alléger le fardeau administratif, offrir des expériences de qualité et servir efficacement nos clients.

La **Direction des finances et de l'administration** est chargée de travailler avec la direction pour veiller à ce que les ressources financières du Ministère soient utilisées dans le respect du cadre financier du GNB. La Direction fournit de l'information et des conseils pour assurer l'uniformité dans l'élaboration du budget, l'administration des contrats, la soumission des rapports financiers et l'administration. Elle effectue des vérifications internes des programmes et des services du Ministère. La Direction se compose de quatre unités : Rapports budgétaires et financiers, Services de vérification, Comptabilité et services administratifs, et Administration des contrats.

La **Direction des services des ressources humaines** offre un soutien et des services de consultation aux cadres et aux employés afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et d'optimiser le rendement grâce au personnel. Nous nous efforçons de créer et de maintenir une main-d'œuvre dynamique, saine, sûre et très performante qui offre d'excellents services aux citoyens du Nouveau-Brunswick. Les membres de l'équipe des services des ressources humaines travaillent en étroite collaboration en vue de la réalisation du mandat et des buts de la Direction, tout en appuyant les objectifs stratégiques du Ministère et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'Unité des stratégies et des programmes des ressources humaines appuie et renforce les orientations stratégiques et la vision du ministère du Développement social en offrant un large éventail d'interventions et de services en matière de rendement des ressources humaines axés sur les résultats et conçus pour favoriser l'excellence au sein du Ministère et chez les employés. Cette unité est responsable de la planification stratégique de la main-d'œuvre et de la gestion de la relève, de la gestion du rendement, de la formation liée aux ressources humaines, de même que de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de santé, de sécurité et de mieux-être en milieu de travail. En outre, elle coordonne la transmission des renseignements relatifs à l'effectif du Ministère.

L'Unité des services des relations avec les employés est la principale prestataire de services de ressources humaines au Ministère. Les conseillers et le personnel de l'Unité sont les principaux responsables du recrutement et de la sélection des employés, de la classification des emplois, de l'évaluation du rendement et de l'établissement des profils linguistiques. Les membres de l'équipe interviennent en plus directement dans les relations de travail, notamment le traitement des griefs, les comités de consultation entre direction et travailleurs, les négociations contractuelles, l'interprétation des lois et des conventions collectives, la résolution de conflits et la médiation, les questions disciplinaires et la gestion du rendement.

La **Direction du développement organisationnel** est responsable du cadre d'apprentissage et de perfectionnement inclusif qui vise à améliorer l'efficacité organisationnelle. La Direction gère l'accroissement et l'amélioration continue des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement pour améliorer l'expérience et l'engagement des employés, des partenaires et des clients. De plus, la Direction offre des conseils et du soutien et assure la communication pour tous les secteurs de programme du Ministère.

La **Direction des politiques et des affaires législatives** est chargée d'élaborer des propositions de politiques et de lois pour le Ministère et de coordonner les activités législatives. La Direction offre en permanence un soutien et des conseils constants pour l'interprétation et l'application des dispositions législatives ministérielles et est la responsable ministérielle du travail avec le Cabinet du procureur général pour les questions juridiques. La Direction soutient les réponses ministérielles aux demandes de renseignements et aux enquêtes des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. La Direction des politiques et des affaires législatives est également chargée d'offrir des conseils sur toutes les questions relatives à la confidentialité et de préparer des réponses à toutes les demandes d'accès à l'information. En outre, la Direction facilite le processus de nomination pour les organismes, les conseils et les commissions liés à Développement social. La Direction est la responsable ministérielle de plusieurs comités interministériels et comités fédéraux-provinciaux-territoriaux, dont le forum des aînés et le forum des ministres responsables des services sociaux.

La **Direction de la planification stratégique et de la responsabilisation** est chargée de diriger et de mettre en œuvre le processus de planification stratégique du Ministère et son cycle de soumission de rapports, notamment le cadre stratégique et le rapport annuel. La Direction soutient tous les domaines d'activités du Ministère en facilitant les activités clés de planification et de soumission de rapports, ainsi que l'harmonisation des initiatives ministérielles clés comme moteurs de rendement. Elle dirige les efforts de gestion des initiatives des priorités ministérielles et assure une liaison avec le Bureau du Conseil exécutif pour coordonner l'harmonisation avec la stratégie du GNB. Ses autres responsabilités clés englobent la réalisation d'analyses environnementales, le soutien de l'élaboration des stratégies organisationnelles, la direction du travail lié au rendement des investissements et l'harmonisation de l'organisation avec ses partenaires partageant une vision commune.

Faits saillants

Direction de l'analytique et du soutien organisationnel

1. A accru la solution organisationnelle de soumission de rapports pour automatiser les tableaux de bord et faciliter la surveillance des programmes.
2. A offert des services d'animation pour soutenir des groupes de travail sur des questions complexes qui se répercutent sur le Ministère, ce qui a débouché sur des plans d'action réalisables.

Direction de la transformation numérique

1. Transformation de l'expérience de l'entrevue pour les citoyens ayant besoin de la protection d'un enfant ou d'un adulte, grâce au recueil sans heurts de témoignages vidéo qui peuvent être partagés en toute sécurité avec les partenaires de Sécurité publique. Plus de vidéos endommagées ou de mauvaise qualité à cause desquelles les citoyens sont interrogés plusieurs fois au sujet d'incidents traumatiques.
2. Système de gestion des listes d'attente des foyers de soins : une solution de TI a été créée par Développement social et lancée en collaboration avec soixante-douze foyers de soins au Nouveau-Brunswick. Le système assure l'équité du placement des clients et l'efficacité du processus d'admission dans le secteur des foyers de soins.
3.
4. Apprendre auprès des gens que nous soutenons : par exemple, plus de 200 parents adoptifs et d'accueil ont expliqué comment leurs expériences communes pourraient être améliorées. Ils ont détaillé le coût du fardeau administratif. Les solutions créées sont évaluées par ceux-là mêmes qui pourraient les utiliser.

Direction des finances et de l'administration

1. A mené à terme deux processus d'appel d'offres importants pour des foyers de soins et conclu des contrats au cours de cet exercice financier.
2. A lancé une demande de propositions pour la construction de quatre autres foyers de soins à différents endroits, ce qui sera vraisemblablement l'appel d'offres le plus important de l'histoire du Ministère.

Direction des services des ressources humaines

1. Recrutement : depuis l'automne 2022, le Ministère s'est rendu à 13 campus universitaires et collégiaux pour recruter des travailleurs sociaux et des préposés aux services de soutien paraprofessionnel. Pendant ces visites, les représentants du Ministère ont partagé leurs expériences gratifiantes du travail à Développement social.
2. Principes de base des RH : depuis l'automne 2022, la Direction a offert six modules de formation en gestion du personnel sur des thèmes liés aux RH, comme le processus d'embauche, l'intégration, la gestion du rendement et la politique relative au travail à distance.

Direction du développement organisationnel

1. Une mise en œuvre au complet d'un système de gestion de l'apprentissage et a offert des outils d'aide aux employés pour améliorer leur apprentissage. Le système de gestion de l'apprentissage a modernisé la formation afin de permettre à tous les employés d'accéder facilement aux possibilités d'apprentissage et de perfectionnement offertes par diverses

méthodes, dont les modules d'autoformation, les webinaires virtuels dirigés par des instructeurs et les séances en personne.

Direction des Politiques et des affaires législatives

1. La nouvelle *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* a reçu la sanction royale le 10 juin 2022 avec l'appui unanime de l'Assemblée législative. Cette nouvelle loi améliorera la prévention et la protection pour les enfants et les jeunes, fera passer les intérêts supérieurs et les droits des enfants et des jeunes au premier plan dans la prise de décisions, prolongera les services aux jeunes adultes ayant été pris en charge par le ministre et améliorera la responsabilisation.
2. Le soutien de tous les domaines d'activité du Ministère en élaborant en temps opportun des politiques fondées sur des éléments probants et en soutenant les nouvelles initiatives et les modifications législatives qui bénéficient aux Néo-Brunswickois dans le besoin. Cela a permis l'amélioration continue des programmes et des services offerts par Développement social aux Néo-Brunswickois qui accèdent à l'aide sociale, à l'aide au logement, aux services de protection des enfants et des adultes, aux services de soutien des personnes en situation de handicap et aux soins de longue durée.
3. Partenariat avec le service téléphonique 211 : ce partenariat avec Centraide et la Société d'inclusion économique et sociale a aidé plus de 38 293 personnes qui l'ont appelé à trouver des services gouvernementaux et communautaires au Nouveau-Brunswick depuis son lancement en octobre 2020.

Direction de la planification stratégique et de la responsabilisation

1. La direction de la conception et la mise en place des réunions trimestrielles d'harmonisation stratégique en mettant l'accent sur la planification stratégique, la responsabilité et la direction intentionnelle des projets prioritaires au cours du prochain exercice financier.
2. L'harmonisation de ses priorités stratégiques avec son cadre stratégique ministériel, les mesures de rendement et a travaillé de concert avec les responsables opérationnels pour atteindre les objectifs prioritaires.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

Le présent aperçu financier a été préparé à l'aide des meilleurs renseignements disponibles au moment de la publication et pourrait, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics.

DÉPENSES	BUDGET	DÉPENSES RÉELLES	ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	% D'ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	REMARQUE
Services généraux et autres	11 618,2	15 028,6	3 410,4	29,4	1
Sécurité du revenu	247 794,7	256 181,2	8 386,5	3,4	2
Bien-être de l'enfance	157 201,8	174 442,3	17 240,5	11,0	3
Aînés et soins de longue durée	876 339,0	865 610,9	(10 728,1)	(1,2)	4
Logement	120 688,2	135 687,2	14 999,0	12,4	5
Autres prestations	73 443,0	71 550,0	(1 893,0)	(2,6)	6
Total	1 487 084,9 $	1 518 500,1 $	31 415,2 $	2,1	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

DÉPENSES DU COMPTE SPÉCIAL	BUDGET	DÉPENSES RÉELLES	ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	% D'ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	REMARQUE
Compte de financement de la SCHL	2 700,0 $	2 050,6 $	(649,4) $	(24,1)	7

Les chiffres sont exprimés en milliers.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	BUDGET	DÉPENSES RÉELLES	ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	% D'ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	REMARQUE
Foyers de soins – Programmes d'immobilisation	12 000,0 $	12 142,7 $	142,7 $	1,2	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

REVENUS	BUDGET	DÉPENSES RÉELLES	ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	% D'ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	REMARQUE
Rendement du capital investi	1 800,0	2 795,6	995,6	55,3	8
Licences et permis	33,0	28,1	(4,9)	(19,4)	
Vente de biens et de services	17 890,0	16 792,2	(1 097,8)	(6,1)	9
Divers	4 375,0	4 809,8	434,8	9,9	
Subventions conditionnelles – Canada	79 594,0	43 169,4	(36 424,6)	(45,8)	10
Total	103 692,0 $	67 594,6 $	(36 097,4) $	(34,8)	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

REVENUS DU COMPTE SPÉCIAL	BUDGET	DÉPENSES RÉELLES	ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	% D'ÉCART POSITIF (NÉGATIF)	REMARQUE
Compte de financement de la SCHL	210,0 $	109,8 $	(100,2) $	(47,7)	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

REMARQUES SUR LES ÉCARTS IMPORTANTS
1. Montant supérieur au budget en raison des salaires et des coûts indirects, ainsi que des paiements supplémentaires aux refuges pour sans-abri et aux refuges d'hiver.
2. Montant supérieur au budget en raison des prestations d'urgence pour le carburant et la nourriture.
3. Montant supérieur au budget en raison de l'augmentation du nombre de cas et des coûts par cas pour les services de protection de l'enfance et de prise en charge des enfants, ainsi qu'en raison de l'augmentation des indemnités de kilométrage pour les organismes.
4. Montant inférieur au budget en raison des économies réalisées dans les établissements résidentiels pour adultes.
5. Montant supérieur au budget en raison des pressions financières liées au Programme de logement public – gestion, modernisation et amélioration des logements, à l'accroissement des dépenses liées aux suppléments au loyer, aux refuges d'urgence et aux refuges d'hiver, ainsi qu'aux paiements dans le cadre du Programme de prestations d'urgence pour le carburant et la nourriture.
6. Montant inférieur au budget en raison des dépenses inférieures aux prévisions pour le Projet pilote sur les aînés en santé, pour la prestation fiscale pour enfants et pour le crédit d'impôt pour la rénovation des logements des personnes âgées du Nouveau-Brunswick, partiellement neutralisé par les dépenses dans le cadre du Programme de prestations d'urgence pour le carburant et la nourriture.
7. Montant inférieur au budget en raison des retards du projet.
8. Montant supérieur au budget les revenus ont été surestimés. Fut corrigé dans l'exercice fiscal 2023/24.
9. Montant inférieur au budget principalement en raison des revenus des locataires, de la baisse du roulement des clients et des retards d'occupation des logements vacants.
10. Montant inférieur au budget principalement en raison du prolongement d'un an du Projet pilote sur les aînés en santé qui a diminué le nombre de projets achevés pendant l'exercice financier 2022-2023.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE RECRUTEMENT

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Voici un résumé des activités de dotation de Développement social pour l'exercice financier de 2022-2023.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉS	**2023**	**2022**
Permanents	1 322	1 318
Temporaires	153	163
TOTAL	1 475	1 481

Le Ministère a lancé 83 concours, dont 56 concours ouverts (publics) et 27 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un degré élevé de compétences techniques; • une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	3
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	5

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion des talents ministériels	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la disponibilité et le degré d'urgence.	16(1)b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB permet la mutation des employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	28
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou qui est nommée pour une période déterminée en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	33
Nomination d'étudiants ou d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants occupant un emploi d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes coopératifs ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de niveau débutant au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	1

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général de Développement social et aucune plainte n'a été présentée à l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

NO DU PROJET DE LOI	NOM DE LA LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
N° 22	*Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* https://www.legnb.ca/content/house_business/60/2/bills/Bill-22.pdf	16 décembre 2022	Modifications à la *Loi sur les services à la famille* et à la Règle 73 – Division de la famille des Règles de procédure du Nouveau-Brunswick pour allonger le délai prévu par la loi pour traiter les ordonnances de garde et de tutelle.
N° 144	*Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* https://www.legnb.ca/fr/l%C3%A9gislation/projets-de-loi/60/1/114/Loi%20sur%20le%20bien-%C3%AAtre%20des%20enfants%20et%20des%20jeunes	10 juin 2022	Nouvelle loi distincte sur le bien-être des enfants et des jeunes pour remplacer les dispositions de la *Loi sur les services à la famille* concernant le bien-être des enfants et des jeunes.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
Loi sur les foyers de soins Modification au Règlement 85-187 du Nouveau-Brunswick	1er avril 2022	Modification au Règlement 85-187du Nouveau-Brunswick pris en vertu de la *Loi sur les foyers de soins* pour tenir compte des titres professionnels corrects, pour préciser les circonstances dans lesquelles il est admissible de donner congé aux pensionnaires, pour autoriser un médecin hygiéniste à déterminer quand et si les employés porteurs d'une maladie à déclaration obligatoire ou souffrant d'une maladie à déclaration obligatoire peuvent être membres du personnel des foyers de soins et pour remplacer certains noms et pronoms

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
		par une formulation neutre sur le plan du genre pour améliorer l'inclusion.
Loi sur les services à la famille Modification au Règlement relatif aux installations de placement communautaire de type résidentiel (83-77)	1er avril 2022	Modification au Règlement 83-77 du Nouveau-Brunswick, le Règlement relatif aux installations de placement communautaire de type résidentiel, pris en vertu de la *Loi sur les services à la famille,* pour lui ajouter des dispositions précisant les circonstances dans lesquelles il est admissible de donner congé et le délai de notification du congé des pensionnaires et pour remplacer certains noms et pronoms par une formulation neutre sur le plan du genre pour améliorer l'inclusion.
Loi sur la sécurité du revenu familial Modifications au règlement 95-61	1er avril 2022	Modification au Règlement 95-61 - *Loi sur la sécurité du revenu familial* pour tenir compte des taux d'aide sociale mis à jour et les faire concorder avec le changement annuel de l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick.
Loi sur la sécurité du revenu familial Modifications au Règlement général	1er juin 2022	Modifications au Règlement général pris en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu familial* pour réformer la politique relative au revenu du ménage et pour mettre à jour les libellés et les définitions.
Loi sur la sécurité du revenu familial Modifications au Règlement général	1er octobre 2022	Modifications au Règlement général pris en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu familial* pour ajouter une exemption liée aux prestations du Régime de pensions du Canada.

Les lois qui relevaient de la compétence du Ministère en 2022-2023 figurent à l'adresse :

https://laws.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=social

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le Ministère a élaboré un plan d'action qui comporte des activités stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité du *Plan sur les langues officielles — Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* du GNB.

Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

- Nous assurons une gestion continue des profils linguistiques du Ministère afin de disposer d'une capacité suffisante pour servir les clients dans la langue de leur choix. Nous nous efforçons également d'améliorer la capacité de l'équipe linguistique au moyen du processus d'embauche et de l'enseignement des langues secondes.
- Les nouveaux employés doivent, dans le cadre du processus d'intégration, suivre les modules d'apprentissage en ligne obligatoires sur la langue de service et sur la langue de travail offerts par le truchement du Centre du savoir du GNB.

Axe 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

- Toutes les communications se font dans les deux langues officielles et la formation est offerte à l'ensemble du personnel dans les deux langues officielles.
- Il y a une section dans l'intranet qui renferme de l'information sur la formation en langue seconde ainsi que des liens vers des outils et des ressources pour aider les employés à pratiquer leur langue seconde.

Axe 3

Le bilinguisme officiel représente une valeur fondamentale pour le GNB et ses employés.

- Le Ministère a recueilli de l'information au moyen d'un mécanisme de surveillance pour préparer la section sur les langues officielles de son rapport annuel.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents, ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles.

- Le Ministère met l'accent sur les obligations de l'employé en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et il fournit aux employés les liens vers des modules d'apprentissage en ligne de la langue de travail et de la langue de service accessibles auprès du Centre du savoir du GNB.

Conclusion

Le Ministère continue à sensibiliser les employés à leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur les langues officielles* dans leur travail quotidien, ainsi qu'à la qualité des programmes et des services offerts au public. Le Ministère continue de faire la promotion des politiques relatives à la langue de service et à la langue de travail au moyen de son site intranet et du processus d'intégration des employés.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1

Développement social n'a reçu aucune recommandation dans le rapport de 2022 du Bureau du vérificateur général.

Section 2

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
Risque de contamination dans les logements publics – 2020, Vol. III https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V3/Chap8f.pdf	2	2
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement – 2020, vol. II https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V2/Chap4f.pdf	5	1
Foyers de groupe et placements spécialisés – 2019, vol. II https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V2/Chap3f.pdf	16	9

RAPPORT AU TITRE DE LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la division des services publics dont il est responsable. Le ministère du Développement social n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2022-2023.